



LES SALARIES DE LA CPAM LE HAVRE SONT UNANIMES POUR REFUSER LES NOUVELLES CONTRAINTES DANS L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL



Lors de la 1^{ère} réunion de négociation, la sous-directrice en charge des Ressources Humaines a maintenu sa volonté d'imposer 5 nouvelles contraintes dans l'aménagement du temps de travail :

- 1) Limitation de la souplesse dans la durée quotidienne
- 2) Elargissement des plages fixes (9h30-11h45 et 13h45-15h45)
- 3) Réduction du débit/crédit pour les cadres à -3/+3
- 4) Réduction du débit/crédit pour les temps partiels
- 5) Limitation du compteur mission-formation à 3h00 (au-delà l'agent sera en défaut avec obligation de revenir à 3 heures maximum dans un délai limité)

Après consultation des salariés, l'ensemble du personnel est dans l'incompréhension face à ces nouvelles contraintes :

- Inutiles
- Non justifiées
- Préjudiciables à l'équilibre vie professionnelle/vie privée
- Préjudiciables à la qualité de vie au travail (QVT)
- Préjudiciables au bon fonctionnement des services
- Préjudiciables à l'atteinte des objectifs.

C'est pourquoi la CGT et la CFDT demande que la Direction retire ses modifications au protocole ou fasse œuvre de pédagogie pour expliquer à l'ensemble du personnel les problèmes qu'elle souhaite résoudre, avec des exemples concrets, des chiffres, des statistiques. Si des problèmes sont avérés, c'est le dialogue social qui doit permettre de définir des cadres.

Afin que la Direction puisse mesurer l'ampleur du rejet, la CGT et la CFDT appelle tous les agents à faire grève le jeudi 23 janvier 55 minutes de 10h35 à 11h30, avec un rassemblement devant le siège.

FACE A CE PROJET INACCEPTABLE
TOUS EN GREVE JEUDI 23 JANVIER 2020
TOUS DEHORS, RASSEMBLEMENT 10h35

Même les salariés en télétravail le jeudi 23 janvier peuvent apporter leur soutien en faisant grève 55 mn.